Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D33_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 33-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :16

Votants : 19

Objet :

Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD, M. David MARY.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif chargé de conduire l'action sociale de la commune. Il met en œuvre des actions de prévention, de soutien aux personnes en difficulté, d'accompagnement des publics fragiles et de développement de la solidarité locale.

Conformément aux articles L.123-4 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS est composé :

- du Maire, président de droit ;
- de membres élus par le Conseil municipal ;
- de membres nommés par le Maire parmi les acteurs locaux de l'action sociale.

Le nombre de membres élus devant siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS étant fixé à quatre (4), il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à l'élection de ces représentants.
L'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour, conformément aux règles applicables aux organismes extérieurs.
La présente délibération a pour objet d'élire les quatre (4) représentants du Conseil municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat municipal restant à courir.

La liste de candidats proposée est :

Mme Christine HOCHARD
Mme Lisa ROBIC
Mme Florence BAUDRY
Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D33_03_2026-DE

À l'issue du vote, le maire demande aux conseillers de désigner deux assesseurs parmi les conseillers municipaux pour participer au dépouillement et assure la présidence du bureau de vote constitué :

- Assesseur n° 1 : M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE
- Assesseur n° 2 : Mme Stéphanie CAMBON

Le Maire appelle chaque conseiller municipal à voter. Il constate que chaque conseiller n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Chaque conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs.

Déroulement du scrutin :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de bulletins déposés : 19
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19

Résultats du 1er tour :

Candidats	Nombre de voix
Mme Christine HOCHARD	19
Mme Lisa ROBIC	19
Mme Florence BAUDRY	19
Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS	19

Majorité absolue requise : 10

Proclamation des élus :
Sont proclamés élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Christine HOCHARD
- Mme Lisa ROBIC
- Mme Florence BAUDRY
- Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

